



Division des Examens et Concours

DIEC/13-614-1491 du 25/11/2013

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION SERIE STMG

Références : Arrêté du 30 janvier 2012 - BO n° 10 du 8 mars 2012-11-13 - Note de service n° 2012-075 du 26 avril 2012 publiée au BO n° 21 du 24 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics - Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02 - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87

L'arrêté du 30 janvier 2012 (BO n° 10 du 8 mars 2012) a institué, à compter de la session 2014, pour la série STMG une épreuve obligatoire anticipée « étude de gestion » qui valorise l'introduction d'un enseignement commun de sciences de gestion en classe de première.

Les modalités d'évaluation de cette épreuve sont définies par la note de service n° 2012-075 du 26 avril 2012 publiée au BOEN n° 21 du 24 mai 2012.

1/ Règlement d'examen

Cette épreuve concerne tous les candidats de la série STMG (candidats scolaires des lycées publics, des lycées privés sous contrat, candidats des lycées privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED).

Il s'agit d'une épreuve orale qui donne lieu à une note sur 20 points. Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont pris en compte dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

2/ Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur l'étude d'un aspect d'une question de gestion du programme de sciences de gestion de la classe de 1^{ère} STMG, appliquée à une ou plusieurs organisations réelles. Les capacités et connaissances acquises lors des enseignements de management des organisations et d'économie-droit de la classe de première peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve, sans toutefois être évaluées.

Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :

- rechercher des informations à partir de ressources documentaires disponibles ou directement collectées auprès de l'organisation ou des organisations retenues ;
- sélectionner les informations pertinentes au regard de la question de gestion et de la ou des organisations choisies ;
- exploiter, analyser et interpréter les informations recueillies ;
- rédiger une synthèse dégageant les conclusions de l'étude ;
- présenter oralement le travail effectué.

Les heures d'accompagnement personnalisé (AP) peuvent contribuer à des apprentissages méthodologiques indispensables à la réalisation de l'étude.

3/ Préparation des candidats

Chaque professeur, en fonction de son projet pédagogique, choisit les modalités de préparation qui lui semblent le mieux adaptée pour que chaque élève puisse atteindre les objectifs fixés. Il lui appartient de mettre en évidence comment tel ou tel aspect d'une question de gestion peut être illustré dans le contexte d'une organisation particulière.

Les préconisations suivantes permettent, néanmoins, de guider l'action de l'enseignant.

L'étude s'appuie sur un aspect d'une question de gestion du programme de sciences de gestion appliquée à une ou plusieurs organisations réelles. Il ne s'agit donc pas de conduire une étude abstraite, mais au contraire de rechercher la contextualisation de la question de gestion dans une ou plusieurs organisations.

L'étude est propre à chaque élève, lequel bénéficie de l'accompagnement du professeur responsable de l'enseignement de sciences de gestion dans toutes les étapes de l'étude, de la formalisation du sujet à l'entraînement à la présentation orale. L'étude est orientée sur la description, l'analyse et la restitution d'une compréhension des événements, des phénomènes ou des situations étudiées.

L'étude est orientée sur la description, l'analyse et la restitution d'une compréhension des événements, des phénomènes ou des situations étudiées.

L'étude doit permettre à l'élève de se situer dans une perspective large vis-à-vis de la question et ainsi le conduire éventuellement à mobiliser des connaissances appartenant à d'autres thèmes.

Deux écueils sont à éviter :

- consacrer un temps scolaire trop important à cette préparation au détriment d'autres apprentissages
- concentrer la réalisation de l'étude sur un temps limité alors que la maturation du projet, la recherche et le traitement des informations demandent un échelonnement dans le temps.

Observations : Les élèves de première redoublants présentent une étude différente de celle choisie au cours de leur précédente année de première.

4/ Organisation de l'épreuve

L'épreuve se déroule dans l'environnement numérique de travail utilisé pour la constitution du dossier support.

4-1 Il appartient à chaque chef d'établissement public et privé sous contrat d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles. Pour la présentation orale, les élèves sont convoqués en fonction du calendrier qu'il a arrêté en concertation avec les professeurs de sciences de gestion.

4-2 Pour les candidats issus des établissements privés hors contrat, les candidats individuels ou ceux inscrits au CNED, l'épreuve est organisée dans un centre académique.

5/ Evaluation des candidats

5-1 Pour les candidats scolaires relevant des établissements publics et privés sous contrat, l'épreuve comprend deux parties :

- **L'évaluation de la conduite de l'étude** : Cette partie est notée sur 14 points.

L'évaluation des élèves intervient au cours de l'année scolaire en fonction de l'état d'avancement individuel de la réalisation de l'étude.

L'étude donne lieu à la constitution d'un dossier comportant :

- une fiche de travail synthétique (annexe n° 1),
- les documents et les informations sélectionnés,
- les conclusions rédigées de l'étude sur une page.

Le dossier n'est pas évalué. Le professeur responsable de l'enseignement de sciences de gestion vise la fiche de travail synthétique et renseigne la fiche d'évaluation (annexe n° 2).

Les deux fiches ont le statut de copies d'examen. A ce titre elles sont conservées deux ans par le centre d'épreuves (une année après la publication des résultats définitifs de la session d'examen).

- **La présentation orale** : Cette partie est notée sur 6 points.

L'évaluation dure 10 minutes. Elle débute par un exposé de 5 minutes, suivi d'une phase d'entretien de 5 minutes.

Le candidat peut appuyer sa présentation sur les documents numériques qu'il juge pertinents.

L'évaluation est assurée soit par le professeur de sciences de gestion ayant le candidat en formation, soit, en cas d'impossibilité, par un autre professeur d'économie-gestion de l'établissement.

L'examineur renseigne la fiche d'évaluation (annexe n°3). Cette fiche a le statut de copie d'examen.

Les notes proposées sont strictement confidentielles, elles ne peuvent en aucun cas être communiquées aux élèves.

A compter de la session 2014, un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve. Les professeurs saisiront une note sur 14 points (au demi-point près) pour la conduite de l'étude et une note sur 6 points (au demi-point près) pour la présentation orale.

A l'issue de la réunion de la commission d'harmonisation, les notes saisies seront remontées dans l'application OCEAN qui fait le calcul de la note finale. Le cas échéant, elle sera arrondie au point entier supérieur.

5-2 Pour les candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED, l'épreuve consiste en une présentation orale de l'étude conduite par le candidat.

L'épreuve dure 20 mn. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien de 10 minutes également.

5-3 Session de remplacement.

A la session de remplacement, le candidat scolaire qui n'a pas pu se présenter à la deuxième partie de l'épreuve pour une raison justifiée indépendante de sa volonté, présente uniquement la présentation orale.

Il conserve la note obtenue à la première partie de l'épreuve « évaluation de la conduite de l'étude ». L'annexe n°2 « fiche d'évaluation de la conduite d'étude » du candidat est alors transmise à la DIEC 2.02 par son établissement.

Attention : L'épreuve anticipée d'étude de gestion n'est pas « détachable » des autres épreuves anticipées. Le candidat doit présenter à la session de remplacement l'ensemble des épreuves anticipées. Il ne peut donc pas se présenter aux épreuves écrites et orales de français après une absence justifiée à l'épreuve anticipée d'étude de gestion.

En revanche, un candidat scolaire qui est absent aux épreuves ponctuelles anticipées organisées en fin d'année, mais qui a présenté l'épreuve anticipée d'étude de gestion organisée en cours d'année, conserve la note obtenue.

6/ Absence d'un candidat

L'éventualité d'une absence justifiée d'élèves doit être prévue dans l'organisation de l'épreuve. Lorsque l'absence de l'élève est de courte durée, il est vivement souhaité qu'il puisse réaliser la présentation orale à son retour dans l'établissement.

L'absence non justifiée lors de la présentation orale permet malgré tout l'attribution d'une note au candidat. Dans ce cas, l'examineur mentionne l'absence sur la fiche d'évaluation, il porte la note zéro à cette partie de l'épreuve et la saisit sur le bordereau de notation correspondant. La note attribuée au candidat est alors celle de la conduite de l'étude notée sur 14 points, si un dossier a bien été constitué.

7/ Cas particuliers des candidats de terminale qui n'ont pas subi l'épreuve anticipée en classe de première

Il s'agit :

- des élèves de première qui ont changé de série en cours d'année en 2012-2013 à une date trop tardive pour permettre la mise en place de l'évaluation.
- des élèves qui ont changé de série à la fin de la classe de première ou à la fin de la classe de terminale.
- des élèves de terminales STG qui redoublent.

Pour ces trois catégories, les candidats ont le choix de demander la dispense de l'épreuve anticipée d'étude de gestion, ou de présenter l'épreuve (cf BA n°610 du 14 octobre 2013).

Les élèves qui choisissent de présenter l'épreuve sont accompagnés pour la préparation par leur professeur de spécialité de la classe de terminale. Ils sont évalués sous la forme ponctuelle selon les modalités identiques à celles prévues pour les candidats individuels (cf § 5.2).

8/ Harmonisation de la notation

La commission académique d'harmonisation se réunira au lycée Georges Duby à Luynes le vendredi 13 juin 2014 à partir de 14 heures sous la présidence d'un IA-IPR d'économie gestion.

Au cours de cette réunion les notes pourront être modifiées, mais seul le jury de délibérations est habilité à arrêter la notation des candidats.

Chaque chef d'établissement désignera un représentant que je convoquerai (annexe n° 4).

Préalablement à la réunion de la commission académique d'harmonisation dans les lycées ayant plusieurs classes de première STMG, une concertation est organisée dans l'établissement.

Elle rassemble l'ensemble des professeurs ayant préparé les élèves à l'épreuve et (ou) ayant procédé à l'évaluation de la présentation orale.

Cette concertation a pour objectif d'effectuer une pré-harmonisation des notes.

Au cours de cette réunion, le professeur désigné pour représenter l'établissement à la commission académique d'harmonisation de la notation prend connaissance des éventuelles spécificités et des cas particuliers connus de ses collègues.

A l'issue des opérations d'harmonisation, les notes de chaque partie de l'épreuve sont reportées sur les bordereaux informatiques de notation et saisies **au plus tard le 16 juin 2014**.

Seront apportés à la commission académique d'harmonisation par le représentant de l'établissement :

- les fiches individuelles d'évaluation
- les dossiers des élèves
- une grille récapitulative des notes (annexe n° 5).

9/ Calendrier

- début mars 2014, transmission aux établissements des bordereaux informatiques de notation et des fiches d'évaluation
- mi-avril, désignation du professeur membre de la commission académique d'harmonisation de la notation
- 13 juin 2014 à partir de 14 heures, réunion de la commission académique d'harmonisation au lycée G. Duby à Luynes
- 16 juin 2014, date limite de saisie des notes

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION – Série STMG
SESSION DE JUIN 2014

FICHE DE TRAVAIL

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Question choisie (la délimitation du périmètre de travail est mise en évidence) :

Organisation(s) sélectionnée(s) :

Démarche générale :

Méthodes de recherche, ainsi que de sélection et de validation des informations :

Technologies mises en œuvre :

Calendrier observé :

Nom et prénom du professeur responsable	Date et signature

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION – Série STMG
SESSION DE JUIN 2014

FICHE D'EVALUATION DE LA CONDUITE DE L'ETUDE

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Critères d'évaluation	Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pertinence et validité des informations mobilisées				
Rigueur de l'analyse effectuée				
Intérêt des conclusions				
Adéquation de la démarche suivie à la question étudiée				
Pertinence des documents retenus et des supports utilisés				

NOTE :	/14
---------------	------------

Commentaires	
Noms et prénoms de l'examineur	Date et signature

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION – Série STMG
SESSION DE JUIN 2014

FICHE D'EVALUATION DE LA PRESENTATION ORALE

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Critères d'évaluation	Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Structuration de l'exposé				
Cohérence de l'argumentation				
Clarté du propos				

NOTE :	/6
---------------	-----------

Commentaires	
Noms et prénoms de l'examineur	Date et signature

Etablissement

COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION DE LA NOTATION

Vendredi 13 juin 2014 à partir de 14 heures

Lycée Georges Duby Luynes

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation de la notation

M. Mme

Le chef d'établissement
(signature et cachet)

A renvoyer à la DIEC 2-02 pour le 9 mai 2014

Etablissement

GRILLE RECAPITULATIVE DES NOTES
(moyenne des notes attribuées à chaque partie de l'épreuve)

Année scolaire :

	Classe :	Classe :	Classe :
Nombre d'élèves inscrits			
Nombre d'élèves évalués			
Moyenne de la classe			
Note la plus élevée			
Note la plus basse			
% de notes ≥ 16			
% de notes ≥ 14			
% de notes ≥ 12			
% de notes ≥ 10			
% de notes ≥ 8			
% de notes ≤ 6			